

MAIRIE DE SAINT APPOLINARD
42520



ARRETE CIRCULATION N° VOI 070524 1
VC n° 5 - Rue des Tilleuls

ARRETE MUNICIPAL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT APPOLINARD

VU le décret n° 57657 du 22 mai 1957 et textes ultérieurs et notamment l'article 98,
VU le Code de la Route,
VU l'ordonnance du 19 décembre 1958 relative à la Police de la Circulation Routière,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU la demande du Comité des Fêtes pour l'organisation d'un Afterwork le Vendredi 24 Mai 2024

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre des mesures nécessaires à la sécurité sur la voie publique

ARRETE

Article 1/

La circulation sur la Rue des Tilleuls, voie communale n° 5, à partir du carrefour de la Route de St Jacques et du carrefour de la Rue des Mûriers sera interdite du Vendredi **24 Mai 2024 de 17 heures au Samedi 25 Mai 2024 à 1 heure.**

Article 2/

L'accès à la Rue des Tilleuls, par la rue de la Forge et la place du Piorard, sera également interdit du Vendredi **24 Mai 2024 de 17 heures au Samedi 25 Mai 2024 à 1 heure.**

Article 3/

Une signalisation réglementaire sera mise en place par la mairie à chaque embranchement de la chaussée et le présent arrêté y sera affiché.

Fait à Saint Appolinard le 7 Mai 2024

Le Maire
Annick FLACHER

